

PROVENCE

LA SEYNE-SUR-MER Des navettes pour la Toussaint

À l'occasion de la Toussaint, les familles qui souhaitent se recueillir au cimetière central pourront stationner leur véhicule sur le parking du stade Scaglia jusqu'au 4 novembre de 8h à 17h30. La Ville mettra gracieusement à la disposition du public de 9h à 12h et de 14h à 17h des véhicules avec chauffeurs afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur la sépulture de leurs proches dans le respect d'un protocole sanitaire adapté (masque).

LA CIOTAT Les éco-ambassadeurs sur le marché

Dans le cadre du mois de la « réutilisation », le Territoire Marseille Provence propose des

initiatives et animations sur la pratique de la réutilisation durant tout le mois d'octobre. À ce titre, des éco-ambassadeurs seront présents sur le marché de La Ciotat (boulevard Anatole-France) ce dimanche 31 octobre de 7h30 à 13h30. « Réutiliser, c'est réduire son empreinte écologique, réduire son volume de déchets, allonger la durée de vie de ses objets, faire des économies, favoriser la création d'emploi, les artisans locaux et les emplois d'insertion, aider les associations caritatives à travers le don », précise la municipalité.

AUBAGNE Don du sang

Comme chaque premier mardi du mois, toute l'équipe de l'Établissement français du sang d'Aubagne vous accueille pour une collecte de sang. Rendez-vous le 2 novembre de 15h à 19h30 à l'Espace des libertés, avenue Antide-Boyer. Les réserves de sang ont atteint un niveau dangereusement

critique. L'Établissement français du sang alerte sur cette situation inédite qui nécessite une mobilisation massive pendant les prochaines semaines. « Aussi, nous faisons encore plus fortement appel à votre générosité et à votre bienveillance en vous rappelant l'importance des collectes de sang pour toutes les personnes dont le don de sang est vital », explique la Ville.

AIX-EN-PROVENCE Inscription colis et repas de Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville d'Aix-en-Provence offre un colis et organise un repas festif pour les personnes du 3^e âge domiciliées à Aix-en-Provence. Pour y participer, il faut être âgé de 65 ans au minimum, être domicilié sur la commune au 1^{er} janvier 2021, être non imposable sur le revenu être en possession du pass sanitaire ou test PCR. Les pré-

inscriptions sont reçues dans chaque mairie de quartier et au 17, rue Venel pour les personnes domiciliées en centre-ville ou dans le quartier Sextius Mirabeau

Le centre de vaccination fermé les 1^{er} et 11 novembre

Le centre de vaccination sera fermé les 1^{er} et 11 novembre prochains. La prise de rendez-vous s'effectue toujours sur doctolib ou par téléphone au 0800.820.830

AURIOL Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 2 novembre à 18h30 à l'Espace de la confluence. Il sera retransmis en direct sur la page Facebook de la Ville et ouvert au public. Les 19 points de l'ordre du jour sont consultables sur www.mairie-auriol.fr.

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR
Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 octobre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la réhabilitation des digues et des quais du port Santa-Lucia sur la commune de Saint-Raphaël. Ce projet est porté par la Régie des Ports Raphaëlois, située Hôtel de Ville - place Sadi Carnot - 83700 Saint-Raphaël. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 33 jours de l'enquête publique, du 15 novembre 2021 au 17 décembre 2021 :

Mairie de Saint-Raphaël
Hôtel de Ville place Sadi Carnot - 83700 Saint-Raphaël du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Raphaël, Hôtel de Ville - place Sadi Carnot - 83700 Saint-Raphaël, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>). Monsieur Philippe GONZALEZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Saint-Raphaël
lundi 15 novembre 2021	8h30 - 12h00
mardi 23 novembre 2021	13h30 - 17h00
mercredi 1er décembre 2021	13h30 - 17h00
jeudi 9 décembre 2021	8h30 - 12h00
vendredi 17 décembre 2021	13h30 - 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, la Régie des Ports Raphaëlois, située Hôtel de Ville - place Sadi Carnot - 83700 Saint-Raphaël. (Chef de projet : M. Yves VANDERHASSELT (y.vanderhasselt@ville-saintraphael.fr)). Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci. À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Raphaël en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var. À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale pour la réhabilitation des digues et des quais du port Santa-Lucia sur la commune de Saint-Raphaël est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE Marchés publics Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr	MARSEILLE Vie des sociétés Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr	MARTIGUES Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr
--	---	---

Vie des sociétés



AVIS

BIO SAVEURS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.260 €

Siège social : 102 Avenue des Logissons - 13770 VENELLES
RCS AIX-EN-PROVENCE 493.483.226

Aux termes d'une délibération en date du 27 octobre 2021, la société MARCEL & FILS, dont le siège social est situé 102 Avenue Des Logissons - 13770 VENELLES, immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le n°508.801.305, a en sa qualité d'associée unique de la société BIO SAVEURS, décidé la dissolution sans liquidation de la société BIO SAVEURS, entraînant la transmission universelle du patrimoine de celle-ci au profit de la société MARCEL & FILS, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} juillet 2021. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société BIO SAVEURS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE.

202101741

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) MARSEILLE PROVENCE,

Association loi 1901
Siège social : 31, montée du Commandant Robien 13011 MARSEILLE

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Membres de l'association sont convoqués en Assemblée Générale de l'association SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX MARSEILLE PROVENCE, par Maître Vincent GILLIBERT, administrateur provisoire de l'association ayant pour mission de « convoquer l'assemblée générale de la SPA afin qu'il soit procédé à l'élection des membres du conseil d'administration dans le respect des statuts, et de gérer l'association jusqu'à cette élection », qui se tiendra le mercredi 17 novembre 2021 à 14h00. Le lieu de la réunion est fixé : Salle des Lices, 12 rue des Lices, 13007 MARSEILLE.

L'Assemblée est convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Désignation de 7 à 13 membres du Conseil d'Administration
- Pouvoir pour exécuter les formalités.
Maître Vincent Gillibert, Administrateur provisoire

202101765

AVIS

SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT PRIVE DE L'IMAGERIE MEDICALE - Société anonyme au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 6, rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE
351 435 375 RCS MARSEILLE

En date du 30/09/2021, la société SUD SANTE IMAGERIE, SARL au capital de 66.139 euros, siège social : 6 rue Désirée Clary, 13003 Marseille, 438010381 RCS Marseille, associée unique de la SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT PRIVE DE L'IMAGERIE MEDICALE, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, et a décidé d'opter pour l'application du régime fiscal prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Marseille dans les 30 jours de la présente publication.

Pour avis,

202101726

AVIS DE CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MARSEILLE St LOUIS

Société coopérative de crédit, de courtage et d'intermédiation en assurance à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Siège social : 85 avenue de St Louis 13015 Marseille
RCS de Marseille N° 313 140 022
N° ORIAS 07 003 758

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire de la Caisse de Crédit Mutuel de MARSEILLE St LOUIS par le Conseil d'Administration, sur première convocation, le 16 Novembre 2021 à 17h30, et sur deuxième convocation le 24 Novembre 2021 à 17h30 dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première AGE.

Le lieu de réunion est fixé au siège de la caisse rappelé ci-dessus. L'Assemblée est convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modifications des articles 18, 21, 23, 24 et 25 des statuts, liées à la tenue des Conseils d'Administration, des Conseils de Surveillance et de l'Assemblée Générale, ainsi qu'au vote des résolutions en Assemblée Générale.
2. Modification de l'article 30 des statuts, relatif à l'affectation des excédents d'exploitation
3. Pouvoirs pour exécuter les formalités

Le Conseil d'Administration

202101778

La Marseillaise

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez

1. Ouverture, objet et dates de l'enquête publique

Par arrêté n°ARR-2021-0329 du 25 octobre 2021, le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez tel qu'il a été notifié par arrêté n°ARR-2021-0235 du 26 juillet 2021.

L'objectif poursuivi par la modification n°1 du SCoT est de permettre de lever la suspension de son caractère exécutoire à travers un travail sur sa mise en conformité avec la loi ELAN et la loi littoral. Les changements envisagés ne portent ni sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), ni sur les dispositions du document d'orientation et d'objectifs (DOO) concernant les objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, ni sur les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques, ni sur les dispositions du DOO relatives à la politique de l'habitat, si les changements ont pour effet de diminuer l'objectif global concernant l'offre de nouveaux logements.

L'ensemble des modifications apportées au SCoT sont présentées dans la notice de modification n°1 du SCoT.

Conformément aux dispositions de l'article L.104-3, le projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'autorité environnementale.

L'enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Cette enquête se déroulera à partir **du lundi 15 novembre 2021 à 9h et jusqu'au jeudi 16 décembre 2021 à 17h** (soit une durée de 32 jours).

2. Commission d'enquête et permanences

Par décision n° E21000054/83 en date du 13 octobre 2021, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée du président, Monsieur Bernard ROUSSEL, retraité; ainsi que des membres titulaires, Madame Sylvie CANAL, retraitée et Monsieur André VANTALON, retraité. Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et aux horaires définis ci-après (cf. tableau).

3. Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'Article 1 ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté (Cf. précisions dans le tableau ci-après) au siège de l'enquête publique (**Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin**, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h); dans les mairies des 12 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable au format numérique sur le site internet (www.ccgolfedesainttropez.fr/cadre-de-vie/schema-de-coherence-territoriale-scot) et sur un poste informatique en accès libre au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-après.

4. Présentation des observations

Le public peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires respectifs des lieux d'enquête; par voie postale, adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête (**Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin** - cachet de la poste faisant foi); par courrier électronique (scot@cc-golfedesainttropez.fr); oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs. Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.

5. Clôture de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, les registres clos et collectés seront mis à disposition des membres de la commission d'enquête sans délai. Suite à cette clôture, les membres de la commission rencontrent le respon-

sable du projet et lui communiquent les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et ce dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la commission d'enquête. Le responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

6. Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée. Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Toulon. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez transmet dès réception, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'au Maire des 12 communes concernées.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête: en Préfecture du Var; au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez; dans les mairies des 12 communes membres; sur le site de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez: <http://www.ccgolfedesainttropez.fr>.

7. Autorité compétente

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT du Golfe de Saint-Tropez. Elle procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation de la modification n°1 du SCoT. Le président de la Communauté de communes est le responsable de ce projet.

Toute information relative au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de la **Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez soit par courrier adressé à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin**; soit par courrier électronique, à l'adresse: scot@cc-golfedesainttropez.fr. Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

N°202101720

Tableau des horaires et des lieux de consultation du dossier du SCoT et date des permanences

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Hôtel communautaire 2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30	04 94 55 70 30	Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h
Cavalaire-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Benjamin Gaillard 83240 CAVALAIRE SUR MER	du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 12h	04 94 00 48 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mardi 23 novembre 2021 de 9h à 12h Vendredi 10 décembre 2021 de 9h à 12h
Cogolin	Hôtel de Ville Place de la République 83312 COGOLIN	du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30 en continu	04 94 56 65 45	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mardi 30 novembre 2021 de 14h à 17h
La Croix-Valmer	Hôtel de Ville 102 rue Louis Martin 83420 LA CROIX VALMER	du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 (sans interruption) et le vendredi de 8h00 à 13h00	04 94 55 13 13	Jeudi 25 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1er décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 9 décembre 2021 de 9h à 12h
La Garde-Freinet	Hôtel de Ville 83680 LA GARDE FREINET	du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h	04 94 55 21 00	Mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h
Gassin	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83580 GASSIN	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h	04 94 56 62 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h
Grimaud	Hôtel de Ville Rue de la Mairie 83310 GRIMAUD	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	04 94 55 69 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 1er décembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 15 décembre 2021 de 9h à 12h
La Mole	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83310 LA MOLE	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30	04 94 40 05 80	Mardi 30 novembre 2021 de 9h à 12h
Le Plan-de-la-Tour	Hôtel de Ville Place Foch 83120 LE PLAN DE LA TOUR	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30	04 94 55 07 55	Lundi 6 décembre 2021 de 9h à 12h
Ramatuelle	Hôtel de Ville 83350 RAMATUELLE	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	04 98 12 66 66	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 25 novembre 2021 de 14h à 17h
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Giudicelli - RD 559 83820 RAYOL CANADEL SUR MER	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	04 94 15 61 00	Mardi 23 novembre 2021 de 14h à 17h Vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 17h
Sainte-Maxime	Hôtel de Ville Boulevard des Mimosas 83120 SAINTE-MAXIME	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30	04 94 79 42 42	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1er décembre 2021 de 9h à 12h Lundi 6 décembre 2021 de 14h à 17h
Saint-Tropez	Hôtel de Ville 2 Place de l'Hôtel de Ville 83990 SAINT-TROPEZ	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	04 94 55 90 00	Mercredi 1er décembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 9 décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)



Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande